

Ville de Le Grau du Roi

Le 19 août 2009

Direction Générale des Services
RL/SG/Cseil Général
☎ 04-66-73-45-04
☎ 04-66-51-03-99
✉ Etat.civil@ville-legrauduroi.fr

Monsieur Georges FRÊCHE
Président
Conseil Régional
201 avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

Objet : Seaquarium pôle requins

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'appeler une nouvelle fois votre attention sur la situation de la commune de Le Grau du Roi et plus particulièrement sur le très important projet qu'elle a mené sur son territoire dans le cadre du réaménagement du Seaquarium et de la création en son sein du pôle requins.

La commune vous avait, en son temps, sollicité afin de bénéficier d'un accompagnement financier de la part de votre collectivité au titre des propositions présentées dans le Schéma Régional de Développement Touristique, adopté par le Conseil régional lors de sa réunion du 09 juin 2009, délibération n°01.10 rendue exécutoire le 20/06/2006.

C'est avec un grand regret et une totale incompréhension que nous avons reçu une réponse négative le 28 décembre 2007 de votre part, motivée par le fait que ce projet, pourtant éminemment touristique et structurant, ne s'inscrivait pas dans le cadre des orientations prioritaires retenues par le Conseil régional.

Je rappelle que ce site a été créé en 1989, a connu des développements précédents (pôle mammifères marins, parcours muséographique, parcours enfants) et que son antériorité et sa renommée me semblaient largement justifier d'un accompagnement dans son évolution et son agrandissement.

Le Schéma Régional de Développement Touristique a clairement posé comme base de travail de traiter le secteur du tourisme « comme une activité économique qui doit contribuer, par son développement, à l'accroissement du Produit Intérieur Brut et à la création d'emplois donc à atteindre les objectifs fixés par le Schéma Régional de Développement Economique, SERVIR ». Au-delà du fait que ce projet a généré la création de dix emplois supplémentaires sur le site, l'axe 3 du Schéma Régional de Développement Touristique « Structuration des Investissements Touristiques » et tout particulièrement les points traitant de « l'amélioration de la qualité », « la diversification de l'offre touristique par la création de produits nouveaux et l'allongement de la période touristique », les « aménagements en faveur de l'accessibilité des équipements touristiques aux personnes handicapées » me semblent particulièrement indiqués pour justifier d'une aide financière au projet seaquarium sur la commune de Le Grau du Roi.

Il n'en aura pas été ainsi, je le regrette et m'en étonne une fois encore. Par ailleurs et fort de cette expérience dans les prises de position du Conseil régional dans ce secteur précis, vous

comprendrez ma surprise lorsqu'à la lecture du rapport de la commission permanente du Conseil régional du 17 juillet 2009, j'ai constaté que votre institution accompagnait les travaux d'agrandissement de l'Aquarium Mare Nostrum à Montpellier à hauteur de 1 474 000 €.

Je m'interroge sur les raisons qui peuvent avoir justifié de refuser l'aide demandée pour un outil préexistant, validé par sa fréquentation touristique mais également dans sa démarche scientifique et de vulgarisation auprès de tous les publics et notamment scolaires alors même que l'aquarium de Montpellier, qui fonctionne sur des fondements identiques puisque validés par ailleurs, bénéficie lui des largesses de la Région.

Dans ce contexte, je vous demande Monsieur le Président de bien vouloir porter une attention toute particulière à mon courrier et de bien vouloir m'apporter les réponses que je suis en droit d'obtenir de votre part sur les raisons pouvant justifier d'une telle particularité dans le traitement de dossiers identiques au fond et connaissant pourtant des réponses diamétralement opposées.

Dans cette attente, je vous prie d'agrément, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

LE DÉPUTÉ-MAIRE,
Etienne MOURRUT

